Ingenierie Fluide et Thermique

204 84 25 12 08 - 206 65 27 99 06

46 ch des chasseurs alpins - 06520 Grasse

contact@renergetic.com

www.renergetic.com

### **PROJET**





Règlementation Environnementale

Étude environnementale RE2020 Deuxième partie Cep et étude complète Synthèse



### **Table des matières**

ADRESSES	
TIQUETTE ENERGETIQUE \BATIMENT.NOM	C
RESULTATS	C
Exigence de résultat : la Energie	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
DA DOIS OBAOUES	***************************************
PROTECTION CONTRE LES SURCHAUFFES ESTIVALES	
GénéralitésGénéralités	9
OR ITCTIE DE LA RE2020	***************************************
Résultats RE2020 Villa	9
En 10 000	
DETAIL DES DAROIS OPAOLIES	
Poteau bois	14
Plancher bas Knauf hourdiversel B23 SC1511 + ACV	
No. CLTV I am 10cm referrd ACV	
Blood as inter CLTV-Lam combles 12cm ACV	
Man CLTV Lam Rom refend ACV	
#-itums CLT V Lam rampants Pavatherm ACV	
Name CLT V Lam Ocm + galandage + Pavawall ACV	I Q
March TV Lam Octo L Pavawall Placo marine ACV	
Mary CLTV Lam Ocm + Pavawall dry ACV	
MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm ACV	I U
Cloison Placostil 98/48 marine ACV	17
Cloison Placostil 98/48 laine de bois ACV	
6 - the ot porter fanetres	
2 //	444444444444444444444444444444444444444
Everalle d'harlage avec domotique	
C-ff do volets roulants	************************************
e et a de volote voulante	·····
c Mary develote roulants	4=4454001624440515144404194=2004=-44504=-2004
C-ff-se do volote roulants	. 405 + 2 = 4 2 5 2 2 = 4 4 5 4 5 4 5 4 5 4 5 4 5 4 5 5 5 5 5
Later description of the confirmation of the c	***************************************
Portes	A00250410097404544040404040404040404040404040404040

Bilan thermique RE2020 Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 Variante Cep ver3

Rénergétic 2/46

	24
Porte technique Ud = 1.2 ACV (Porte)	24
Porte acier-alu Ud = 1.13 ACV (Porte)	25
Chauffage par pièces - Villa	25
Ventilations mécaniques	25
Caisson de ventilation Atlantic HYGROCOSY BC 140 Pa - Atlantic	26
Systemes de chauffage ou rafraichissement	20
Chauffe-eau thermodynamique (Volume chauffé Villa)	20
Poêle à bûches (Volume chauffé Villa)	20
Émetteurs chaud et froid	20
Villa - Sàcha-serviette SdB2 1000W	
Villa - Sàche-serviette SdB1 750W	
Villa - Poêle à bûches séjour	26
Villa Padiants électriques	
Données règlementaires re 2020	411+41+4+10+41++44+++4
Cápárateur thermodynamique :Atlantic Calypso Split 2023 270L	20
De alle autimont Poale Seguin buches HWAM 3640 IHS	29
Cr. de en la draulique	29
Cab man Split 2023 270i	
f the we do choud at do froid	····
C	29
C attack ATLANTIC Sache serviette 2012 1x 750W	
5 Attaches Abolia Atlantic Abelia 2x1500W	
fractions Pools on insert à réquiation manuelle	
Day 500 vo2020 Villa	***************************************
DONTS THERMIOLIES	
C-t-leave des ponts thermiques linéiques structureis	
Catalogue des ponts thermiques linéiques de menuiseries	
Les faire des ponts thermiques linéiques structurels	
Exigences de moyens : Articles suivant l'arrêté du 04/08/2021 modifié	34
Annexe	39
	*****************
Plans Villa Déperditions et chauffage Villa (en 12831)	46
Déperditions et chauπage villa (en 1203 )	46
Deperations generales	

Résumé

Bilan thermique RE2020 .... Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1604 \_\_\_\_\_ Variante Cep ver3

**ADRESSES** 

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	BE Thermique	Opération	Etude RE2020
06480 La Colle-	06480 La Colle-	RÉNERGÉTIC 46 Chemin des Chasseurs Alpins Magagnosc 06520 Grasse 04 84 25 12 08 contact@renergeti c.com	06480 La Colle-	29/02/2024
sur-Loup	sur-Loup		sur-Loup	Moteur2022.E3.0.0

### **ETIQUETTE ENERGETIQUE \BATIMENT.NOM**

Cep (kWhFP/m² an)	Votre projet
(Kiriter (Mr. 2011)	
	75

GES (Kg eg CO2/m².an)	Votre projet	
A : Inférieur à 6	2	

Ce document ne peut se substituer à un DPE réglementaire

RESULTATS

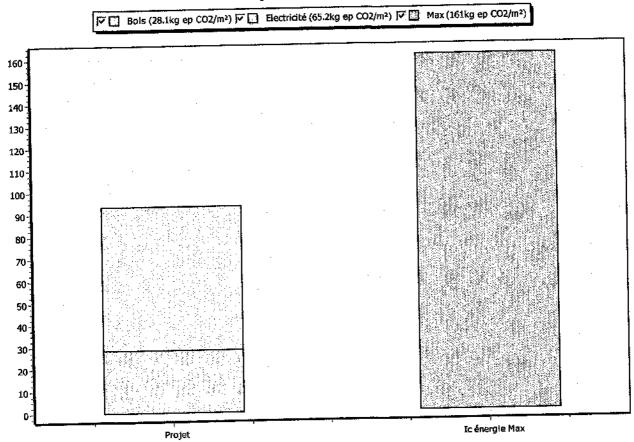
RESULTAT	<u> </u>		Design	Max
	Respect des exigences de l'arrêté du 4 août 2021 pour le projet	RE 2020	Projet	
Bbio	Le coefficient Bbio du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal, Bbiomax	Conforme	71,1 points	75,8 points
Cep	Le coefficient Cep du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal, Cep <sub>max</sub>	Conforme	75,4 kWh EP	75,5 kWh EP
Cepnr	Le coefficient Cep non renouvelable du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal, Cep nr max	Conforme	51,7 kWh EP	55,3 kWh EP
lc énergie	Le coefficient le Energie du bâtiment est	Conforme	93.31 kg eq. CO2	160.97 kg eq. CO2
Degrés heures	Pour chaque partie de bâtiment thermiquement homogène, la valeur de l'indicateur DH du bâtiment est inférieure ou égale à la valeur maximale DH <sub>max</sub>	Conforme	986°C.h	1250 °C.h
Titre III	Les caractéristiques techniques minimales de certains composants ou ensembles de composants des bâtiments soumis au présent arrêté respectent les exigences définies au titre III du présent arrêté.	Conforme		

Bilan thermique RE2020 -Pleiades version 6.24.2.0 <sup>-</sup> Variante Cep ver3 PJ2205-1605

Rénergétic 5/46

### **EXIGENCE DE RÉSULTAT : IC ENERGIE**

### Décomposition de Ic énergie



	Projet Max
IC chauffage	69.04 kg eq. CO2
C climatisation	9.11 kg eq. CO2
IC ECS	8.48 kg eq. CO2
IC éclairage	4.91 kg eq. CO2
IC auxiliaires de ventilation	1.77 kg eq. CO2
IC auxiliaires hydrauliques	0 kg eq. CO2
IC mobilité interne	0 kg eq. CO2
Indice Carbone Energie	93.31 kg eq. CO2 160.97 kg eq. CO2

### PAROIS OPAQUES

PAROIS OPAG Nature	Libellé paroi opaque	Ep. isolant (cm)	R isolants m².K/W	Origine de la donnée	Up W/m².K	Surf (m2)	Coeff. b
Plancher bas					<u> </u>		9 (9 (8 9 8 (8)) 
	Plancher bas Knauf hourdiversel B23 SC1511 + ACV	26.5	4.24	Certification	0.22	130.48	Extérieur
Plancher haut							<u>(20) (1003)</u> T
	Toiture rampants Pavatherm ACV	20	5.2	Avis technique	0.2	134.47	Extérieur
Paroi verticale							
Faiolistei uraic	Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall dry ACV	12	3.05	Certification	0.26	53.47	Extérieur

Bilan thermique RE2020 - Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1605 - N... Variante Cep ver3

Rénergétic 6/46

chaque projet;

- Les Degrés Heures, DH, caractérisent le confort thermique des occupants. Ils indiquent le nombre d'heures, sur un an, durant lesquelles on constate un écart entre la température intérieure et une température « confortable » de référence : 26°C la nuit, 28°C le jour. La RE2020 limite les DH à un DHmax;
- Un pont thermique (Ø) désigne un point de la construction où la barrière isolante est rompue ou discontinue. La chaleur peut donc s'échapper facilement à cet endroit. La RE2020 limite les valeurs de ponts thermiques sur la moyenne du projet (Ø moyen) et sur les planchers intermédiaires entre deux étages (Ø plancher intermédiaire).
- La consommation en énergies primaires, Cep en kWhep/(m².an), comptabilise uniquement les énergies importées (renouvelables ou pas) nécessaires à la couverture des besoins énergétiques du bâtiment, comme l'électricité du réseau Enedis, les produits pétroliers (gaz, fioul), les granules de bois de chauffage, etc. Les usages comptabilisés sont :
  - Le chauffage;
  - L'éventuel rafraîchissement;
  - L'eau chaude sanitaire;
  - L'éclairage;
  - La ventilation et les auxiliaires (pompes...);
  - Les déplacements (ascenseurs, escaliers et tapis roulants...);
  - Les parkings;
  - Les circulations en logement collectif.

L'indicateur ne comptabilise pas les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment comme la production d'électricité photovoltaïque qui n'est pas importée. Ce Cep est limité à une consommation maximale appelée Cepmax. Le but de ce coefficient est de limiter les consommations en énergies importées sur le bâtiment.

- La consommation en énergies primaires non renouvelables, Cep,nr en kWhep/(m².an), comptabilise uniquement les vecteurs énergétiques non renouvelables et non issus de récupération utilisés pour couvrir les consommations du bâtiment, sur le même périmètre d'usages que le Cep ci-dessus. Par exemple, la consommation énergétique issue de granules de bois de chauffage n'est pas comptabilisée dans le Cep,nr. Ce coefficient est limité à une consommation maximale appelée Cep,nr max. Le but de ce coefficient est de limiter les consommations d'énergies non renouvelables importées sur le bâtiment pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- L'indicateur carbone lc\_énergie en kg éq. CO2/m² évalue l'impact sur le changement climatique de la consommation des énergies pendant l'utilisation du bâtiment par les occupants sur toute sa durée de vie, soit 50 ans. L'impact est mesuré en kg de CO2 équivalent émis dans l'environnement par m² utilisés pour couvrir les consommations du bâtiment, sur le même périmètre d'usages que le Cep ci-dessus.
- L'indicateur carbone lc\_construction en kg éq. CO2/m² évalue l'impact sur le changement climatique par les émissions de gaz à effet de serre relatives aux produits de construction et équipements sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment sur 50 ans. L'impact est mesuré en kg de CO2 équivalent émis dans l'environnement par m².
- Le Titre III est la partie de la RE2020 qui regroupe l'ensemble des garde-fous à respecter, comme la valeur maximale de perméabilité à l'air du bâtiment.

Bilan thermique RE2020 -Pleiades version 6.24.2.0 Variante Cep ver3 PJ2205-1605 ~\_

Rénergétic 10/46

### 06480 La Colle-sur-Loup

	12	3.05	Certification	0.25	35.5	Extérieur
Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall Placo	12	3.05	Certification	0.26	9.41	Extérieur
marine ACV MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm	12	3.05	Certification	0.22	9.82	Tampon (b= 0.98)
ACV	12	3.05	Certification	0.26	1.17	Tampon (b= 0.98)
	Pavawail ACV  Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawail Placo marine ACV  MurCLT X-Lam 9cm + Pavawail CLT 9cm	Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall Placo marine ACV  MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm 12  ACV	Pavawail ACV  Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawail Placo marine ACV  MurCLT X-Lam 9cm + Pavawail CLT 9cm ACV  12 3.05 3.05	Pavawall ACV  Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall Placo marine ACV  MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm ACV  12 3.05 Certification Certification	Pavawall ACV  Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall Placo marine ACV  MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm ACV  12 3.05 Certification 0.26  Certification 0.22	Pavawall ACV  Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall Placo marine ACV  MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm ACV  12 3.05 Certification 0.26 9.41  12 3.05 Certification 0.22 9.82

### PROTECTION CONTRE LES SURCHAUFFES ESTIVALES

La RE2020 favorise l'utilisation de système de domotique sur les volets roulants. L'ensemble des commandes des volets roulants motorisés peuvent être reliés à une commande centralisé domotique de type SOMFY TAHOMA ou équivalent avec horloge. En période d'inoccupation programmée, la centrale domotique donne l'ordre aux volets roulants de se fermer pour éviter les surchauffes estivales et mieux protéger les menuiseries extérieures la nuit.

volets roulants	Vitrage Très Basse Emission confort d'été (selon vitrages)	Transid Turkingsin, 3 3 -	rs d'air (fans) Rafraichissement (climatisation)
automatisés  Oui  Non	Oui. Voir vitrages Non	Non	Non

### Synthèse à Destination du Maître d'Ouvrage

### **GENERALITES**

### **OBJET**

Cette étude thermique et environnementale réglementaire RE2020 complète a été faite pour le projet de construction « M. Thierry LESPES 30 Chemin des Caillades 06480 La Colle-sur-Loup ».

L'objectif est de vérifier que le projet respecte l'ensemble des exigences de résultats et de moyens de la RE2020.

Le textes de références sont l'arrêté du 4 août 2021 modifié et le code de construction et de l'habitation ainsi que tous les textes officiels applicables.

Le Maître d'Ouvrage devra ensuite faire réaliser un test d'infiltrométrie (étanchéité à l'air) à la fin des travaux avec un opérateur certifié, un DPE et une attestation finale de conformité à la règlementation environnementale. Cette étude fait partie des documents à transmettre pour ce test final, ainsi que les autres documents que nous vous transmettons par mail:

- Etude ACV (ce document);
- Etude RE2020 Cep (deuxième partie);
- Fichier xml pour l'opérateur effectuant le test d'infiltrométrie et le contrôle de l'ACV. Ce fichier ne peut s'ouvrir que par des professionnels;
- Récapitulatif Standardisé Energie Environnement « rsee» ;
- Récapitulatif Standardisé d'Etude Thermique « rset ».

### **OBJECTIF DE LA RE2020**

L'objectif de la Règlementation Environnementale 2020 est d'améliorer dans les constructions nouvelles la performance énergétique et le confort des occupants tout en diminuant l'impact carbone. Elle s'articule autour de trois principaux axes :

- Poursuivre l'amélioration entreprise précédemment de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs;
- Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (matériaux de construction, équipements), en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage...) et de fabrication des matériaux et systèmes, via une analyse en cycle de vie ;
- Permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures en poursuivant l'objectif de confort en été. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule, qui seront plus fréquents et intenses du fait du changement climatique.

La RE2020 repose sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques.

### **RESULTATS RE2020 VILLA**

Les résultats de l'étude RE2020 sont synthétisés ici. Les indicateurs calculés sont les suivants :

• Le Bbio est l'abréviation de « Besoin Bioclimatique ». Il caractérise en nombre de point la bonne compacité de la construction, l'optimisation de l'orientation (apports solaires gratuits) et la qualité de l'isolation. La RE 2020 limite le Bbio à un Bbiomax calculé pour

Bilan thermique RE2020 -M. Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 - Variante Cep ver3

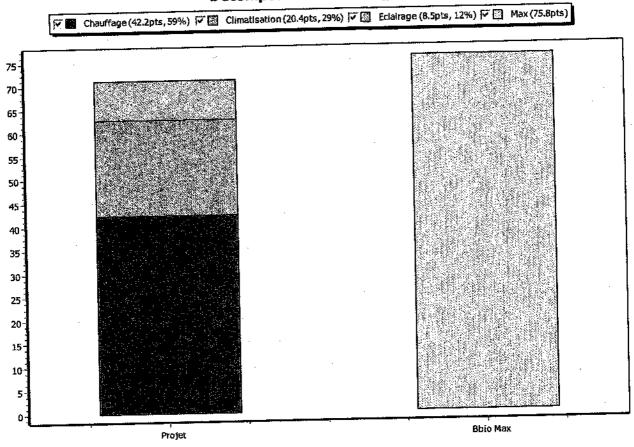
Kénergétic 9/46

Ponts thermiques	Projet	Max
Ø moyen (W/(K.m²SHO NRT)	0.19	0.33
Ø plancher intermédiaire (W/ml)	0.09	0.6

La RE2020 demande une	surface des baies
supérieure ou égale à 1/6	5 de la Shab. Votre
Shab étant de 127.70 m² conforme	le projet est
Surface totale des baies > 1/6 Shab	27.71 m <sup>2</sup>

Altitude	aleurs pour infiltrométrie   55m
Département	06 - Alpes-Maritimes (H3 d)(Littoral)
SRT déclarée	160.90 m <sup>2</sup>
Nombre de logements	1
Shab / Surt (surf. habitable/utile)	127.70 m <sup>2</sup>
Volume	411.70 m3
AtBat	276.4 m <sup>2</sup>
D Hauteur zone	4.04 m
Perméabilité	0.60 m3/(h.m²)

### Décomposition du Bbio (pts)



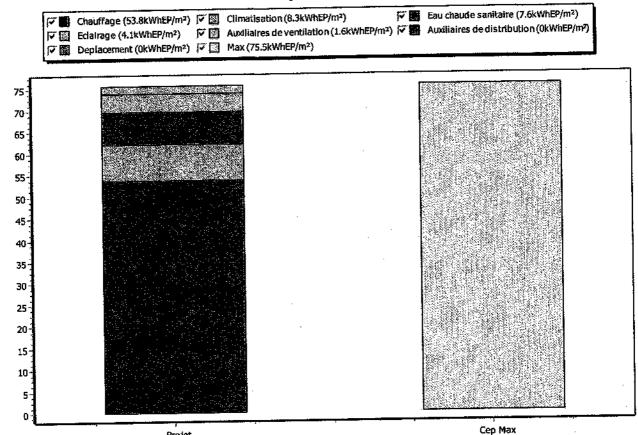
Bilan thermique RE2020 -M.

Pleiades version 6.24.2.0

PJ2205-1605 - N Variante Cep ver3

Rénergétic 11/46

### Décomposition du Cep



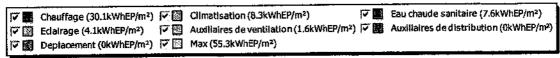
Répartition mensuelle du Cep

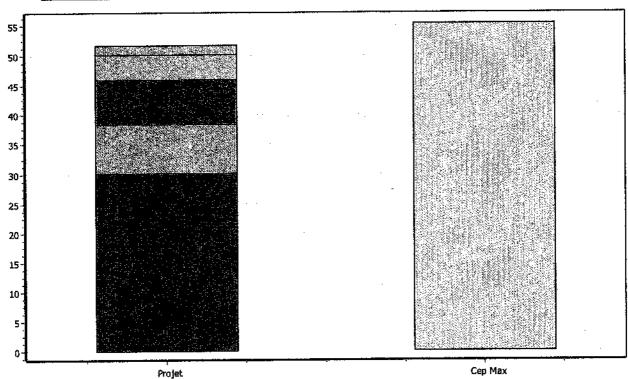
Projet

Bilan thermique RE2020 - N Pleiades version 6.24.2.0 Variante Cep ver3 PJ2205-1605

Rénergétic 12/46

### Décomposition du Cep nr





### **ENVELOPPE**

### **DETAIL DES PAROIS OPAQUES**

La liste des parois ci-dessous est le reflet des échanges avec le Maître d'Ouvrage ou l'Architecte du projet. Il convient de respecter les isolants prescrits pour que l'analyse de cycle de vie (bilan carbone) corresponde à la construction. La nature et les épaisseurs des matériaux de structure sont renseignées suivant les informations communiquées ou à titre d'exemple et doivent être vérifiées par un bureau d'étude structure. Le risque de condensation dans les parois n'est pas pris en compte par la RE2020. Nous sommes à votre disposition pour effectuer une étude de risque de condensation si vous le souhaitez.

### Poteau bois

Type de paroi	Non définie		
Valeur Up	Calcul automat	Calcul automatique - Up indicatif: 0.67 W/(m².K)	
	Ер	R	
Composante	cm	(m².K)/W	
Poteau bois	20.0	1.33	
Total		1.33	

Plancher bas Knauf hourdiversel B23 SC1511 + ACV

Type de paroi	Plancher bas	
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 0.22 W/(m².K)	
Composante	Ep cm	R (m².K)/W
KNAUF Hourdiversel B23 SC1511 Hc=15 ACV	26.0	4.15
Béton plein armé (1%< acier = 2%) dalle de compression 5cm ACV	5.0	0.02
Chape 5cm ACV	5.0	0.04
Mortier colle pour carrelage ACV	0.5	0.09
Terres cuites (?n 2400 kg/m³) Blla TAU 2022 ACV	2.0	0.02
Total		4.32

Toiture rampants Pavatherm ACV

Type de paroi	Plancher haut		
Valeur Up	Calcul automat	Calcul automatique - Up indicatif: 0.2 W/(m².K)	
	Ер	R	
Composante	cm	(m².K)/W	
Tuiles ACV	0.5	0.00	
PST fibre-ciment ACV	0.7	0.01	
Pare pluie ACV	0.1	0.01	
PAVATHERM 100mm ACV	10.0	2.60	
PAVATHERM 100mm ACV	10.0	2.60	
Pare vapeur ACV	0.1	0.01	
Total		5.23	

Bilan thermique RE2020

Pleiades version 6.24.2.0

PJ2205-1605 - 1 Variante Cep ver3

Rénergétic 14/46

### Mur CLT X-Lam 10cm refend ACV

Type de paroi	Paroi verticale	
Valeur Up	Calcul automatiq	ue - Up indicatif: 1.07 W/(m².K)
Composante	Ер	R
	cm	(m².K)/W
Panneau CLT X-Lam 10 cm ACV	10.0	0.77
Total		0.77

### Plancher inter CLT X-Lam combles 12cm ACV

Type de paroi	Plancher bas	
Valeur Up	Calcul automatique - U	o indicatif: 0.89 W/(m².K)
Composante	Ep	R
	cm	(m².K)/W
Panneau CLT X-Lam 12 cm ACV	12.0	0.92
Total		0.92

### Mur CLT X-Lam 9cm refend ACV

Type de paroi	Paroi vertica	e
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 1.16 W/(m².K)	
6	Ер	R
Composante	cm	(m².K)/W
Panneau CLT X-Lam 9 cm ACV	9.0	0.69
Total	-	0.69

Toiture CLT X-Lam rampants Pavatherm ACV

Type de parol	Plancher haut	
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 0.17 W/(m².K)	
	Ер	R
Composante	cm	(m²,K)/W
Tuiles ACV	0.5	0.00
PST fibre-ciment ACV	0.7	0.01
Pare pluie ACV	0.1	0.01
Panneau CLT X-Lam 12 cm ACV	12.0	0.92
PAVATHERM 100mm ACV	10.0	2.60
PAVATHERM 100mm ACV	10.0	2.60
Pare vapeur ACV	0.1	0.01
Total		6.16

Bilan thermique RE2020 Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1605 Variante Cep ver3

Rénergétic 15/46

Mur CLT X-Lam 9cm + galandage + Pavawall ACV

Type de paroi	Parol verticale	
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 0.25 W/(m².K)	
Composante	Ep cm	R (m².K)/W
Enduit extérieur ACV	0.5	0.00
PAVAWALL GF 120mm ACV	12.0	3.05
Pare vapeur vertical ACV	0.1	0.01
Panneau CLT X-Lam 9 cm ACV	9.0	0.69
Lame d'air faible ventil.100 mm flux horiz.	10.0	0.09
Ossature acier pour cloison ou plafond ACV	4.8	0.04
Plaque BA 13 (hors ossatures) ACV	1.3	0.04
Peinture minérale mur et plafond ACV	0.1	0.00
Total		3.93

Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall Placo marine ACV

Type de parol	Paroi verticale	
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 0.26 W/(m².K)	
Composante	Ep cm	R (m²,K)/W
Enduit extérieur ACV	0.5	0.00
PAVAWALL GF 120mm ACV	12.0	3.05
Pare vapeur vertical ACV	0.3	0.01
Panneau CLT X-Lam 9 cm ACV	9.0	0.69
Ossature acier pour cloison ou plafond ACV	4.8	0.04
Placoplatre BA 13 Marine hors ossatures ACV	1.3	0.04
Peinture minérale mur et plafond ACV	0.1	0.00
Total		3.84

Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall dry ACV

Type de parol	Parol verticale	
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 0.27 W/(m².K)	
Composante	Ep cm	R (m².K)/W
Enduit extérieur ACV	0.5	0.00
PAVAWALL GF 120mm ACV	12.0	3.05
Pare vapeur vertical ACV	0.1	0.01
Panneau CLT X-Lam 9 cm ACV	9.0	0.69
Total		3.76

MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall CLT 9cm ACV

Bilan thermique RE2020 - \_\_ Pleiades version 6.24.2.0

PJ2205-1605 Variante Cep ver3

Rénergétic 16/46

Type de paroi	Paroi verticale	
Valeur Up	Calcul automatique - Up indicatif: 0.23 W/(m².K)	
Composante	Ер	R
	cm	(m².K)/W
Panneau CLT X-Lam 9 cm ACV	9.0	0.69
PAVAWALL GF 120mm ACV	12.0	3.05
Pare vapeur vertical ACV	0.1	0.01
Panneau CLT X-Lam 9 cm ACV	9.0	0.69
Total		4.44

Cloison Placostil 98/48 marine ACV

Type de paroi	Paroi verticale	
Valeur Up	Calcul automat	tique - Up indicatif: 0.7 W/(m².K)
Composante	Ep cm	R (m².K)/W
Peinture minérale mur et plafond ACV	0.1	0.00
Plaque BA 13 (hors ossatures) ACV	1.3	0.04
Placoplatre BA 13	1.3	0.04
ISOVER PAR PHONIC 45	4.5	1.10
Placoplatre BA 13	1.3	0.04
Plaque BA 13 (hors ossatures) ACV	1.3	0.04
Peinture minérale mur et plafond ACV	0.1	0.00
Total		1.26

Cloison Placostil 98/48 Jaine de bois ACV

Type de paroi	Paroi verticale	
Valeur Up	Calcul automat	ique - Up indicatif : 0.61 W/(m².K)
Composante	Ep cm	R (m².K)/W
Peinture minérale mur et plafond ACV	0.1	0.00
Plaque BA 13 (hors ossatures) ACV	1.3	0.04
Placoplatre BA 13	1.3	0.04
Isonat Flex 40 5 cm ACV	5.0	1.30
Placoplatre BA 13	1.3	0.04
Plaque BA 13 (hors ossatures) ACV	1.3	0.04
Peinture minérale mur et plafond ACV	0.1	0.00
Total		1.46

Bilan thermique RE2020 -M\_\_\_\_\_\_ Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 - \_\_\_\_\_ Variante Cep ver3

## FENETRES ET PORTES FENETRES

Orientation	Surface totale des baies (m²)
Verticales Sud	13.04
st	8.17
Verticales Nord	4.56
Verticales Est	0
Horizontales	0

Les coefficients utilisés ont la signification suivante :

Uw (w=window=fenêtre) : déperdition de la menuiserie extérieure. Plus Uw est bas plus votre menuiserie est performante ;

Sw.: facteur solaire, nombre sans unité qui définit la capacité de votre menuiserie extérieure à transmettre la chaleur d'origine solaire à l'intérieur de votre local. Sw=0 ne transmet rien, Sw=1 transmet l'intégralité des rayonnements ;

TL : transmission lumineuse, nombre sans unité qui caractérise la transparence à la lumière visible venant de l'extérieur. Plus elle est grande, plus le vitrage est lumineux. Tl=0 : pas de transmission lumineuse. Tl=1 : transmission lumineuse intégrale ;

% de vitrage : pourcentage de vitrage pour votre menuiserie extérieure. Le reste est occupé par le cadre de votre menuiserie ;

Uf (f=frame=cadre) : déperdition du cadre de votre menuiserie extérieure. Plus Uf est bas plus votre cadre est performant ;

Ug (g=glass≖vitrage) : déperdition du vitrage de votre menuiserie extérieure. Plus Ug est bas plus votre vitrage est performant ;

 $\varnothing$  intercalaire : pont thermique de l'intercalaire qui sépare les verres d'une fenêtre à double ou triple vitrage.

Révengétic 18/46

Bilan thermique RE2020 -M. ......, Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1605

06480 La Colle-sur-Loup

. . . .

Bilan thermique RE2020 -M. ....., Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 - Variante Cep ver3

0,50x1.05 Frappe. 1v Eclaz 4-16-4 store. Protection: Store enroulable intérieure	500 mm >	Uw 1.61	Sw 1.61	Tl 0.52	% 62.40	1.80	Ug 1.10	0.050
opaque blanc ACV 0 50m x 1.05m								
	1050 mi							
	III							
0.60x1.05 Erappe 1v Uf=1.8 Eclaz 4-16-4	600 mm	M N	Sw	F	8	T)	Ug	Ø
store	<b></b>	1.47	1.47	0.58	96.69	1.70	1.10	0.043
Protection: Store enroulable interieure								
opaque blanc ACV					· · · · · ·			
0.60m×1.05m	10		<u></u>					, <del>-</del> , <del></del>
	050 mi	• ,	<u> </u>	10 <b>-</b>				
	m							
では、これでは、これでは、は、は、または、これでは、または、これでは、これでは、これできた。これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、								_

06480 La Colle-sur-Loup

Bilan thermique RE2020 -N......, Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 <sup>1</sup> Variante Cep ver3

	,	
	0.040	0.050
	Ug 1.10	1.10
	Uf 2.25	1.90 1.90
	% 73.10	71.50
	0.61	TI 0.59
	5w 1.53	Sw 1.55
	Uw 1.53	Uw 1.55
	2150 mm	→ 1050 mm
06480 La Colle-sur-Loup	1700 mm	1200 mm
	1.70x2.15.Galandage 2v.Climaplus ECLAZ 6-18-4 Coffrellite BSO 28/14 horloge Protection: BSO Lamisol motorisé teinte pastel horloge 1.70m x.2.15m	1.20x1.05 Frappec2v Eclaz 4-16-4 CVR280 Coffre élite CLT Protection : Volet roulant PVC motoriséteinte pastel 1.20m x 1.05m

Bilan thermique RE2020 -M Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605

Variante Cep ver3

1.20x1.35 Frappe 2v Eclaz 4-16-4 CVR280 CLT	1200 mm >	Uw 1.52	Sw 1.52	TI 0.61	Tl % 0.61 73.94	U£ 1.91	1.10	Ø 0.050
Protection: Volet roulant PVC motoriséteinte pastel 1.20m.x.1.35m	1350 mm							
3.80x2.15 Galandage 2v ECLAZ 4-16-4 Coffreilte BSO 28/14 horloge CLT Protection: BSO Lamisol motorise- teinte pastel horloge 3.80m x 2.15m	2150 mm	Uw 1.39	Sw 1.39	0.68	% 82.46	Uf 2.33	0.0 1.10	0.041

06480 La Colle-sur-Loup

EXEMPLE D'HORLOGE AVEC DOMOTIQUE SOMFY Tahoma et horloge ou équivalent

Bilan thermique RE2020 - Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1605 - A Variante Cep ver3

### **COFFRES DE VOLETS ROULANTS**

1.70x2.15 Galandage 2v Climaplus ECLAZ 6-18-4 Coffrelite BSO 28/14 horloge (Baie) Uc = 0.31 W/(m<sup>2</sup>.K)

### **COFFRES DE VOLETS ROULANTS**

1.20x1.05 Frappe 2v Eclaz 4-16-4 CVR280 Coffre élite CLT (Baie) Uc = 0.64 W/( $m^2$ .K)

### **COFFRES DE VOLETS ROULANTS**

1.20x1.35 Frappe 2v Eclaz 4-16-4 CVR280 CLT (Baie)

 $Uc = 0.64 \text{ W/(m}^2.\text{K)}$ 

### **COFFRES DE VOLETS ROULANTS**

3.80x2.15 Galandage 2v ECLAZ 4-16-4 Coffrelite BSO 28/14 horloge CLT (Baie) Uc = 0.31 W/(m<sup>2</sup>.K)

### **ISOLANT DEVANT LE COFFRE**

Un isolant est ajouté à l'intérieur du mur, pour améliorer la performance du coffre de volet roulant.

Type de paroi	Ep. Isolant (cm)	R isolants m².K/W
Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall	12	3.05
dry ACV		
Mur CLT X-Lam 9cm +	12	3.05
galandage + Pavawall ACV		
Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall	12	3.05
Placo marine ACV		
Porte acier-alu Ud = 1.13 ACV		
MurCLT X-Lam 9cm + Pavawall	12	3.05
CLT 9cm ACV		
Porte technique Ud = 1.2 ACV	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Coffre 3.80x2.15 Galandage 2v	2	0.51
ECLAZ 4-16-4 Coffrelite BSO		
28_14 horloge CLT		
Mur CLT X-Lam 9cm + Pavawall	12	3.05
dry ACV		
Coffre 1.20x1.05 Frappe 2v		
Eclaz 4-16-4 CVR280 Coffre élite		
CLT		
Coffre 1.20x1.35 Frappe 2v	6	1.85
Eclaz 4-16-4 CVR280 CLT		
Coffre 1.70x2.15 Galandage 2v	2	0.51
Climaplus ECLAZ 6-18-4		
Coffrelite BSO 28_14 horloge		
Mur CLT X-Lam 9cm refend ACV		

### **PORTES**

Les coefficients utilisés ont la signification suivante :

- Ud (d=door=porte): déperdition de la porte. Plus Ud est bas plus votre porte est performante;
- Facteur solaire: nombre sans unité qui définit la capacité de votre porte à transmettre la chaleur d'origine solaire à l'intérieur de votre local. Facteur solaire=0 ne transmet rien, Facteur=1 transmet l'intégralité des rayonnements;

Porte technique Ud = 1.2 ACV (Porte)

Hauteur (m) 2.15	Largeur (m) 1.20
Coefficient Ud 1.20 W/(m².K)	Facteur solaire 0.06

Porte acier-alu Ud = 1.13 ACV (Porte)

Hauteur (m) 2.15	Largeur (m) 1.20
Coefficient Ud 1.20 W/(m².K)	Facteur solaire 0.06

Chauffage par pièces - Villa

	Consigne chauffage	Surface	Volume	Puissance de de chauffage	e la génération e
Bâtiment		127.7 m <sup>2</sup>	412 m³	5.99 kW	47 W /m <sup>2</sup>
Pièces				Puissance de chauffage	es émetteurs de
Villa-Chambre 1	19 ℃	13,42 m <sup>2</sup>	33,41 m <sup>3</sup>	1.13 kW	
Villa-Dressing	19 ℃	8,98 m <sup>2</sup>	22,36 m <sup>3</sup>	0.67 kW	
Villa-Salle de bain-WC 1	22 °€	5,28 m <sup>2</sup>	13,15 m <sup>3</sup>	0.48 kW	
Villa-Chambre 2	19 ℃	16,54 m <sup>2</sup>	41,16 m <sup>3</sup>	1.43 kW	
Villa-Séjour	19 ℃	66,38 m <sup>2</sup>	184,81 m <sup>3</sup>	5.31 kW	
Villa-Salle de bain-WC 2	22 °C	7,62 m <sup>2</sup>	18,88 m³	0.65 kW	

### **VENTILATIONS MECANIQUES**

Caisson de ventilation Atlantic HYGROCOSY BC 140 Pa - Atlantic

Pointe: 9,9 W Base: 9,9 W

 $1 \times Logement-T3(2 SDB-WC / 0 SDB / 0 SE / 1 WC : 125 m3/h)$ 

Classe d'étanchéité RE2020 : Défaut

Voir étude VMC jointe.

### SYSTEMES DE CHAUFFAGE OU RAFRAICHISSEMENT

Chauffe-eau th	ermodynamia	ue (Volume	chauffé Villa)

Nom	Chauffage Froid ECS Lien
Production Stockage ECS	1
Atlantic Calypso Split 2023 270L	25 1
B Effet Joule	<b>34</b> 1
Production Stockage ECS-Chauffe-eau the Nombre	ermodynamique - Chauffe-eau à appoint intégré 1
Ballon	Calypso Split 2023 270L
Générateur de base	Atlantic Calypso Split 2023 270L
Générateur d'appoint	Effet Joule 1,8 kW
Température de consigne d'appoint	55 ℃

Poêle à bûches (Volume chauffé Villa)

LOCIC	a buches (voiding energy		the control of the co	A 44 (2 ) 1 (4 ) 4 (4 )
	Nom	Chauffage F	roid ECS	Lien
٨	Poêle Seguin buches HWAM 3640	1		
	IHS			

### **ÉMETTEURS CHAUD ET FROID**

Villa - Sèche-serviette SdB2 1000W

Caractéristiques de l'émetteur	ATLANTIC Sèche serviette 2012 1x 1000W
Émission de chaud	
Puissance de l'émetteur « effet joule »	1 kW

Villa - Sèche-serviette SdB1 750W

VIIId Scene Servicere Sos	
Caractéristiques de l'émetteur	ATLANTIC Sèche serviette 2012 1x 750W
Caracteristiques de l'enterren	
Émission de chaud	
	0.75 kW
Puissance de l'émetteur « effet joule »	V// - NY1

Villa - Poêle à bûches séiour

Caractéristiques de l'émetteur Poele ou inse	rt à régulation manuelle
Émission de chaud	
Génération de chauffage Poêle à bûch	es

Villa - Radiants électriques

VIIIa - Nadiditta ciccurques	
Caractéristiques de l'émetteur	Atlantic Abelia Atlantic Abelia 2x1500W
Caracterizadaes de Leuretten	
Émission de chaud	
	3 kW
Puissance de l'émetteur « effet joule »	3 KVV

Bilan thermique RE2020
Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1605 Variante Cep ver3

Rénergétic 26/46

**Données Règlementaires RE2020** 

### **DONNEES REGLEMENTAIRES RE2020**

Générateur thermodynamique :	Atlantic Calvoso	Split 2023 270L
Generalent Highlionalitaniane	Muanuc Carypso	Jp 110 2:022 2:02

Construc				ATLANTI	
Complén	nent				s saisies par un adhérent EDIBATEC
Sénérate	ur			Electricit Pac air e	ré xtérieur / eau
Fonction				ECS	
Tempéra	tures amon	leine charg it connues : onnues : 45	7°C		
	es absorbé				
Av\\ Am	-7°C	2°C	<b>₹</b> C	20°C	<b>35°C</b>
5°C	0	0	0	0	0
15°C	0	0	0	0	0
25°C	0	0	0	0	0
35°C	0	0	0	0	0
45°C	0	0	0,77	0	0
55°C	0	0	0	0	0
65°C	0	0	0	0	U
Performa	ance				
Av\ Am	-7°C	2°C	<b>7℃</b>	20°C	35℃
5°C	0	0	0	0	0
15°C	0	0	0	0	0
25°C	0	0	0	0	0
35°C	0	0	0	0	0
45°C	0	0	3,3	0	0
55°C	0	0	0	0	0
65°C	0	0	0	0	0
Valeurs					
Αv\	-7°C	2°C	7°C	20℃	35°C
Am					1 - 4 <b>6 4 -</b>
5°C	Justifiée	Justifiée	Justifiée	Justifiée	Justifiée
15℃	Justifiée	Justifiée	Justifiée	Justifiée	Justifiée Justifiée
25°C	Justifiée	Justifiée	Justifiée	Justifiée Justifiée	Justifiée Justifiée
35°C	Justifiée	Justifiée	Justifiée Cortifée	Justifiée	Justifiée
45°C	Justifiée	Justifiée	Certifée Justifiée	Justifiée	Justifiée Justifiée
55°C	Justifiée	Justifiée Justifiée	Justifiée	Justifiée	Justifiée
65°C	Justifiée				4.500
Fonctio	nnement ŕ	charge parl	tielle : Valei	ur déclarée	
David day	auxiliaires	WWW.DHIT		S Valeur	certifiée 0

Bilan thermique RE2020 - .....

Pleiades version 6.24.2.0

PJ2205-1605 - | Variante Cep ver3

Rénergétic 28/46

Température limite source amont	-15 ℃
Température limite source aval	55 ℃
Source amont	
Puissance des ventilateurs (gainés)	0 W
Température limite d'air (pour PAC sur air extrait)	0°℃

Poêle ou insert: Poêle Seguin buches HWAM 3640 IHS

Constructeur	SEGUIN
Complément	
Puissance nominale	6.00 kW
Rendement PCI à puissance nominale	80.70 %
Consommation des auxiliaires à puissance nominale	10.80 W
Température maximale de	100.00 °C
fonctionnement	

### **STOCKAGES HYDRAULIQUES**

Calvoso Split 2023 270L

Constructeur	ATLANTIC	
Complément	Stockage pompe à	chaleur ECS
Pertes thermiques du ballon (UA)	Valeur certifiée	2,07 W/K
Volume	272 litres	
Température maximale admissible du ballon	90 °C	;
Hauteur relative de l'échangeur de base	0%	

### ÉMETTEURS DE CHAUD ET DE FROID

Émetteur : ATL ANTIC Sèche serviette 2012 1x 1000W

Constructeur	ATLANTIC	
Complément	Coefficient d'aptitude en chaud : 0,07 T Radiateur à accumulation	ype:
Émetteur chaud	Emetteurs muraux rayonnants (panneaux rayonnants, radiateurs à eau chaude)	
	Panneaux rayonnants électriques	
Variation temporelle chaud	0,101 °C Valeur certifiée	2
Variation spatiale chaud	Classe C	

Émottour · ATL ANTIC Sèche serviette 2012 1x 750W

Constructeur	ATLANTIC
Complément	Coefficient d'aptitude en chaud : 0,07 Type :
	Radiateur à accumulation
Émetteur chaud	Emetteurs muraux rayonnants (panneaux
	rayonnants, radiateurs à eau chaude)
	Panneaux rayonnants électriques
Variation temporelle chaud	0,101 °C Valeur certifiée

Bilan thermique RE2020 - \_\_\_\_\_ Pleiades version 6.24-2.0 PJ2205-1605 - \_\_\_\_\_ Variante Cep ver3

Rénergétic 29/46

Variation spatiale chaud	Classe C				
metteur :Atlantic Abelia Atlantic Abelia 2x1	1500W				
Constructeur	ATLANTIC				
Complément	Coefficient d'aptitude en chaud : 0,1 Type : Panneau rayonnant				
Émetteur chaud	Emetteurs muraux rayonnants (panneaux rayonnants, radiateurs à eau chaude) Panneaux rayonnants électriques				
Variation temporelle chaud	0,144 °C Valeur certifiée				
Variation spatiale chaud	Classe B3				
metteur :Poele ou insert à régulation manu	Jelle				
Constructeur					
Complément					
Émetteur chaud	Poêle ou insert à régulation manuelle				
	Autres cas				
Variation temporelle chaud	2,5 °C Valeur conventionnalisée pour les poêles et les inserts				
Variation spatiale chaud	Valeur par défaut de la variation spatiale pour les poeles et les inserts				

Bilan thermique RE2020 \_\_\_\_\_\_ Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 \_\_\_\_\_ Variante Cep ver3

### **DONNEES RE2020 VILLA**

Climatisation	Non
Catégorie	Catégorie 1 (ex CE1)
Programmation de la relance en chauffage	Horloge à heure fixe associée à un contrôle d'ambiance
Programmation de la relance en climatisation	
L'énergie principale est le bois local	Non
Inertie déterminée suivant la norme NF ISO 13786	Oui
Inertie quotidienne	Personnalisée
Capacité thermique quotidienne	403.59 kJ/(K.m2)
Surface d'échange équivalente des parois avec l'ambiance	2.59 m²/m²SU
Inertie séquentielle	Personnalisée
Capacité thermique séquentielle	478.64 kJ/(K.m2)
D hauteur baie	2.30 m
Groupe de type Hall	Non
Débit d'air en occupation	125.00 m3/h

### **PONTS THERMIQUES**

Catalogue des ponts thermiques linéiques structurels

Nom Catalogue des poi	Class.	Org.	Ø	Ø1	Ø2	Ø3		
ITE 2.1.1-Pl. béton ou entrevous ou Pl. léger	2.1	СЅТВ	0.09	0.05	0.05	0.00	Ext. \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
ITE 1.2.03-Pl. entrevous isolants et isolation fondation béton sans rupteur	1.2	Ther m 7.7	0.29	0.29	0.00	0.00	Exit. Int.	
ITE 4.3.2-Refend maç. courante	4.3	CSTB	0.04	0.02	0.02	0.00	Ext. Lnc  V1 / \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	4Hz

OB 6.38- Charpente traditionnelle- chevrons autoportants version faîtière 2	toiture	CSTB	0.07	0.07	0.00	0.00	Ext. Linc VI	
ITE 4.2.1 angle rentrant	4.2	СЅТВ	0.03	0.02	0.02	0.00	ψ2 ψ1 Ext. Line,	COLD STATE S
OB 6.1- Charpente traditionnelle version 1 en bas de pente avec Me3	3.1	CSTB	0.00	0.00	0.00	0.00	Ext. Int.	
OB 1.3-Angle sortant - Me3	4.1	CSTB	0.06	0.03	0.03	0.00	Ext. 7 \psi^2 Lnc fnt.	Interior Z
DC 1.3.03-Pl. béton isolé en sous-face ou entrevous isolant avec refend bas isolé	DC 1.3	CSTB	0.32	0.16	0.16	0.00	Ext. Life	

Catalogue des ponts thermiques linéiques de menuiseries

Nom	Class.	Org.	Ø	Ø١	Ø2	Ø3	
ITE 5.1.2-Appui au nu ext. et fixée par des équerres au nu ext.0	5.1	CSTB	0.12	0.12	0.00	0.00	
ITE 5.2.2- Menuiserie au nu ext. du mur	5.2	CSTB	0.00	0.00	0.00	0.00	
ITE 5.3.2- Menuiserie au nu ext. du mur	5.3	СЅТВ	0.00	0.00	0.00	0.00	

 Linéaire des ponts thermiques linéiques structurels

Type de llaison	Libellé lialson	ø (W/m.K)	Origine de la donnée	Linéaire (ml)	Coeff. b
mur avec plancher bas	ITE 1.2.03-Pl. entrevous isolants et isolation fondation béton sans rupteur Psi1	0.29	Avis techniques	44.68	Extérieur
mur avec plancher Intermédiaire	ITE 2.1.1-Pl. béton ou entrevous ou Pl. léger Psi2	0.05	Valeurs Th- Bât	44.68	Extérieur
mur avec plancher intermédiaire	ITE 2.1.1-Pl. béton ou entrevous ou Pl. léger Psi1	0.05	Valeurs Th- Bât	44.5	Extérieur
liaisons menuiseries / parois opaques	ITE 5.1.2-Appui au nu ext. et fixée par des équerres au nu ext.0 Psi1	0.12	Valeurs Th- Bât	15.1	Extérieur
mur avec plancher bas	ITE 1.2.03-Pl. entrevous isolants et isolation fondation béton sans rupteur Psi1	0.29	Avis techniques	5.16	Tampon (b= 0.98)
autres ponts thermiques	OB 6.38-Charpente traditionnelle-chevrons autoportants version faitière 2 Psi 1	0.07	Valeurs Th- Bât	16.4	Extérieur
liaison angle de mur	OB 1.3-Angle sortant - Me3 Psi2	0.03	Valeurs Th- Bât	23.74	Extérieu
liaison angle de mur	OB 1.3-Angle sortant - Me3 Psi1	0.03	Valeurs Th- Bât	23.74	Extérieu
liaison angle de mur	ITE 4.2.1 angle rentrant Psi1	0.02	Valeurs Th- Bât	15.57	Extérieu
liaison angle de mur	ITE 4.2.1 angle rentrant Psi2	0.02	Valeurs Th- Bât	15.57	Extérieu
mur avec plancher intermédiaire	ITE 2.1.1-Pl. béton ou entrevous ou Pl. léger Psi1	0.05	Valeurs Th- Bât	5.16	Tampon (b= 0.98
mur avec plancher intermédiaire	ITE 2.1.1-Pl. béton ou entrevous ou Pl. léger Psi2	0.05	Valeurs Th- Bât	5.16	Tampon (b= 0.98
refend avec mur de façade ou de pignon	ITE 4.3.2-Refend maç.	0.02	Valeurs Th- Bât	7.59	Extérieu
refend avec mur de façade ou de pignon	ITE 4.3.2-Refend maç.	0.02	Valeurs Th- Bât	6.95	Extérieu

Exigences de moyen (article 19)

Ø moyen (W/(K.n	n <sup>2</sup> SHONRT)	0.19	·
Ø plancher inter	Renkrief Sexuality Section (Section )	0.09	

N° artic		moyens : Articles suivant l'arrêté du 04/08/2021 modifié Texte	<b>Validation</b>
16 a		Production d'eau chaude sanitaire à partir d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire thermique, doté de capteurs solaires disposant d'une certification CSTbat, Solar Keymark ou équivalent. La maison est équipée a minima de 2 m² de capteurs solaires permettant d'assurer la production d'eau chaude sanitaire, d'orientation sud et d'inclinaison entre 20° et 60°.	
16 b		Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération.	
16 c		La contribution des énergies renouvelables au Cep de la maison individuelle, notée à l'aide du coefficient Afpens, est supérieure ou égale à 5 kWh Ep/(m².an)	
16 d		Recours à une production d'eau chaude sanitaire assurée par un appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique, ayant un coefficient de performance supérieure à 2, selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147	
16 e		Recours à une production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux, dont le rendement thermique à pleine charge est supérieure à 90 % sur PCI, le rendement thermique à charge partielle est supérieur à 90 % sur PCI et dont le rendement électrique est supérieur à 10 % sur PCI. Les rendements thermiques et électriques sont mesurés dans les conditions d'essai spécifiées dans l'arrêté.	
17 a		En maison individuelle accolée ou non accolée, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 0,60 m³/(h.m²) de parois dépenditives hors plancher bas.	
17 b		En bâtiments collectifs d'habitation, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 1,00 m³/(h.m²) de parois déperditives hors plancher bas.	
18	15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m².K) en valeur moyenne.	
19 a	16a	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Y) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m² S <sub>RT</sub> .K).	Conforme
19b	16b	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Y) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,5 W/(m² S <sub>RT</sub> .K) sur justificatif	Conforme
19 c	16¢	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Y9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K).	

Bilan thermique RE2020 Pleiades version 6.24.2.0

PJ2205-1605 - Variante Cep ver3

20		Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable	Conforme
21	17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1 sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	Conforme
22	18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30 % de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10 % dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4 m.	
23		Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant a minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maitre d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume	Non conforme ou sans objet
24		habitable.  L'installation de chauffage comporte, par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface SU <sub>RT</sub> totale maximale de 100 m².	Conforme
25		Les réseaux collectifs de distribution à eau de chauffage ou de refroidissement sont munis d'un organe d'équilibrage en pied de chaque colonne. Les pompes des installations de chauffage et des installations de refroidissement sont munies de dispositifs permettant leur arrêt.	Conforme
26		L'installation de refroidissement comporte, par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	Conforme
<b>27</b>		Pour les circulations et parties communes intérieures verticales et horizontales, tout local comporte un dispositif automatique permettant lorsque le local reste inoccupé, l'abaissement de l'éclairement au niveau	Conforme

Bilan thermique RE2020 · Pleiades version 6.24.2.0

PJ2205-160! Variante Cep ver3

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		minimum réglementaire ou l'extinction des sources de lumière si aucune réglementation n'impose un niveau minimal. De plus, lorsque le local a accès à l'éclairage naturel, il intègre un dispositif permettant une extinction automatique du système d'éclairage dès que l'éclairement naturel est suffisant. Un même dispositif dessert au plus une surface maximale de 100 m² et un seul niveau pour les circulations horizontales et parties communes intérieures, et au plus trois niveaux pour les circulations verticales.	
28		Les parcs de stationnement couverts ou semi-couverts, comportent soit un dispositif permettant d'abaisser le niveau d'éclairement au niveau minimum réglementaire pendant les périodes d'inoccupation, soit un dispositif automatique permettant l'extinction des sources de lumière artificielle pendant les périodes d'inoccupation si aucune réglementation n'impose un niveau minimal. Un même dispositif ne dessert qu'un seul niveau et au plus une surface de 500 m².	Conforme
29		Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	Conforme
30		La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : Cep <sub>max</sub> + 12 kWh EP /(m².an).	Conforme
31	19	Les bâtiments ou parties de bâtiments sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie : pour le chauffage (par tranche de 500 m² de surface SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage, ou par départ direct); pour le refroidissement (par tranche de 500 m² de surface SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage, ou par départ direct); pour la production d'eau chaude sanitaire; pour l'éclairage (par tranche de 500 m² de surface SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage); pour le réseau des prises de courant (par tranche de 500 m² de surface SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage), pour les centrales de ventilation (par centrale); et par départ direct de plus de 80 ampères.	Conforme
32	20	La ventilation des locaux ou groupes de locaux ayant des occupations ou des usages nettement différents doit être assurée par des systèmes indépendants.	Conforme
33	21	Pour les bâtiments ou parties de bâtiments équipés de systèmes mécanisés spécifiques de ventilation, tout dispositif de modification manuelle des débits d'air d'un local est temporisé.	Conforme
34	22	Une installation de chauffage comporte par local desservi un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois lorsque l'intégralité du chauffage est assurée par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de	Conforme

		chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface	
		SU <sub>RT</sub> totałe maximale de 100 m².	
5	23	Toute installation de chauffage desservant des locaux à occupation	Conforme
		discontinue comporte un dispositif de commande manuelle et de	
		programmation automatique au moins par une horloge permettant une	
		fourniture de chaleur selon les quatre allures (confort, réduit, hors gel et	
		arrêt), et une commutation automatique entre ces allures. Lors d'une	
		commutation entre deux allures, la puissance de chauffage est nulle ou	
		maximum de manière à minimiser les durées des phases de transition. Un	
		tel dispositif ne peut être commun qu'à des locaux dont les horaires	
		d'occupation sont similaires. Un même dispositif peut desservir au plus une	
		surface SU <sub>RT</sub> de 5 000 m <sup>2</sup> .	
6	24	Les réseaux collectifs de distribution à eau de chauffage ou de	Conforme
		refroidissement sont munis d'un organe d'équilibrage en pied de chaque	
		colonne. Les pompes des installations de chauffage et des installations de	
		refroidissement sont munies de dispositifs permettant leur arrêt.	
<u>- 18 33.5</u> x <b>≒</b> 166 €	36	Tout local est équipé d'un dispositif d'allumage et d'extinction de l'éclairage	Conforme
37	25		COMOTHE
		manuel ou automatique en fonction de la présence.	Conforme
8	26	Tout local dont la commande d'éclairage est du ressort de son personnel de	Contonne
		gestion, même durant les périodes d'occupation, comporte un dispositif	
		permettant l'allumage et l'extinction de l'éclairage. Si le dispositif n'est pas	
		situé dans le local considéré, il permet de visualiser l'état de l'éclairage dans	
		ce local depuis le lieu de commande.	Conforme
9	27	Pour les circulations et parties communes intérieures verticales et	Contorme
		horizontales, tout local comporte un dispositif automatique permettant,	
		lorsque le local est inoccupé, l'extinction des sources de lumière ou	
		l'abaissement de l'éclairement au niveau minimum réglementaire. De plus,	
		lorsque le local a accès à l'éclairage naturel, il intègre un dispositif	
		permettant une extinction automatique du système d'éclairage dès que	
		l'éclairement naturel est suffisant. Un même dispositif dessert au plus une	
		surface SU <sub>RT</sub> maximale de 100 m² et un seul niveau pour les circulations	
		horizontales et parties communes intérieures, et au plus trois niveaux pour	
		les circulations verticales.	
10	28	Les parcs de stationnements couverts et semi-couverts comportent soit un	Conforme
		dispositif permettant d'abaisser le niveau d'éclairement au niveau minimum	
		réglementaire pendant les périodes d'inoccupation, soit un dispositif	
		automatique permettant l'extinction des sources de lumière artificielle	
		pendant les périodes d'inoccupation, si aucune réglementation n'impose	
		un niveau minimal. Un même dispositif ne dessert qu'un seul niveau et au	
		plus une surface de 500 m².	
41	29	Dans un même local, les points éclairés artificiellement, placés à moins de	
		5 m d'une baie, sont commandés séparément des autres points d'éclairage	
		dès que la puissance totale installée dans chacune de ces positions est	
		supérieure à 200 W.	
42		Les locaux refroidis sont pourvus de dispositifs spécifiques de ventilation.	
42 43	31	Les portes d'accès à une zone refroidie à usage autre que d'habitation, sont	
-3		équipées d'un dispositif assurant leur fermeture après passage	
awan Ka	21 WEST 44	Une installation de refroidissement comporte, par local desservi, un ou	

Bilan thermique RE2020 -i Pleiades version 6.24.2.0 PJ2205-1605 - Variante Cep ver3

Rénergétic 37/46

### 06480 La Colle-sur-Loup

		plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	
45	33	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement de l'air.	
	30	Les locaux refroidis de SU <sub>RT</sub> supérieure à 150 m² ou à 30 % de la SU <sub>RT</sub> du bâtiment sont pourvus de dispositifs spécifiques de ventilation.	
	32	Une installation de refroidissement comporte, par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté du 28 décembre 2012	

Bilan thermique RE2020 - Pleiades version 6.24.2.0
PJ2205-1605 - Variante Cep ver3

## 06480 LA COLLE-SUR-LOUP

### ANNEXE

THE PERSON NAMED IN TAXABLE PARTY OF TAXABLE P

Les plans joints à cette étude sont fournis par le client. L'exécution des travaux se fait d'après des plans de conception générale à établir par la suite, charge aux entreprises de fournir les détails d'exécution. Sismicité : le maître d'ouvrage et les constructeurs devront vérifier dans quelle zone de sismicité le projet se situe et adapter la construction en conséquence. Le Maître de l'Ouvrage et les constructeurs sont tenus de faire procéder avant toute réalisation à : Une « étude (ou reconnaissance) de sol » type G 11 ou G12 par un bureau d'études spécialisé dans le but d'identifier les caractéristiques mécaniques du sol, les risques éventuels qui pourraient y être liés, et proposer des solutions de fondations adaptées à la nature du terrain et au projet.

Une étude de structure réalisée par un bureau d'études spécialisé. Les épaisseurs et type d'éléments de structure données dans cette étude environnementale sont données à titre d'exemple mais ne sont pas valables pour

Dans le cas où la nature du sol ne supporterait pas la construction prévue au permis de construíre, tout le projet devrait être modifié pour s'adapter aux contraintes spécifiques du terrain.

exécution. Seule l'étude de structure compte.

La construction devra d'une manière générale respecter les DTU, normes, textes et règlements en vigueur au moment de la construction et respecter les prescriptions des bureaux d'études techniques. Elle respectera enfre autres la RE2020 sur les caractéristiques thermiques, et notamment :

Toutes habitations doivent être équipées de compteurs individuels d'énergies pour le chauffage, le refroidissement, l'eau chaude sanitaire et le réseau de prises électriques.

ll y a un dispositif d'arrêt de chauffage par local.

Il y a des organes d'équilibrage en pied de colonne et des dispositifs d'arrêt de pompes pour un réseau collectif.

Il y a un dispositif d'arrêt manuel et de réglage automatique du refroidissement par local.

ll y a un dispositif d'abaissement ou d'extinction de l'éclairage dans les parties communes et les parcs de

II n'y a pas de réchauffement puis refroidissement de l'air ou inversement (déshumidificateur par exemple).

### RF 202

La construction devra respecter les prescriptions de la RE2020 faites dans l'étude « Cep » finale, complémentaire à l'étude « Bbio » pour les isolants, les menuiseries extérieures, les systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, d'étanchéité à l'air, d'échainage et de ventilation. Une étude « fluides » devra être faite pour les systèmes de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, électricité.

Le Maître de l'Ouvrage et les constructeurs devront ensuite faire réaliser un test d'étanchéité à l'air du bâtiment, ainsi qu'un contrôle de la ventilation, par une entreprise qualifiée et le réussir, puis obtenir une attestation de prise en compte de la réglementation environnementale à l'achèvement des travaux.

Bilan thermique RE2020 - I Pleiades version 6.24.2.0 Variante Cep ver3

PJ2205-1605

Nous attirons l'attention du Maître de l'Ouvrage et des constructeurs sur les sanctions pénales liées au nonrespect de la RE2020 : (extrait)

Le maître d'ouvrage qui ne produirait pas le test de perméabilité à l'air et l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique obligatoires ne pourrait pas obtenir de certificat de conformité pour la maison ou l'immeuble construit.

Le non-respect de la RE2020, qui est une norme technique imposant des niveaux précis de performance, sera sanctionné automatiquement par l'interruption des travaux et par l'obligation de mise en conformité du ou des bâtiments incriminés.

En cas de récidive ou de refus d'obtempérer le maître d'ouvrage encours des sanctions.

### Conception bioclimatique

Quelques règles simples doivent être respectées lors de la construction pour un bon bioclimatisme de la construction, et en particulier les points suivants.

Sols extérieurs en bois

Protection solaire des ouvertures et terrasses :

Treilles avec plantes grimpantes pour protéger les ouvertures

Pergolas avec plantes grimpantes pour protéger les terrasses extérieures

Plantation d'arbres caduques le long des façades sud, est et ouest Nombreux arbres persistants au nord, nord-est nord-ouest (protection au vent dominant) Récupération des eaux de pluie en citerne

Baies vitrées au sud avec occultation extérieure

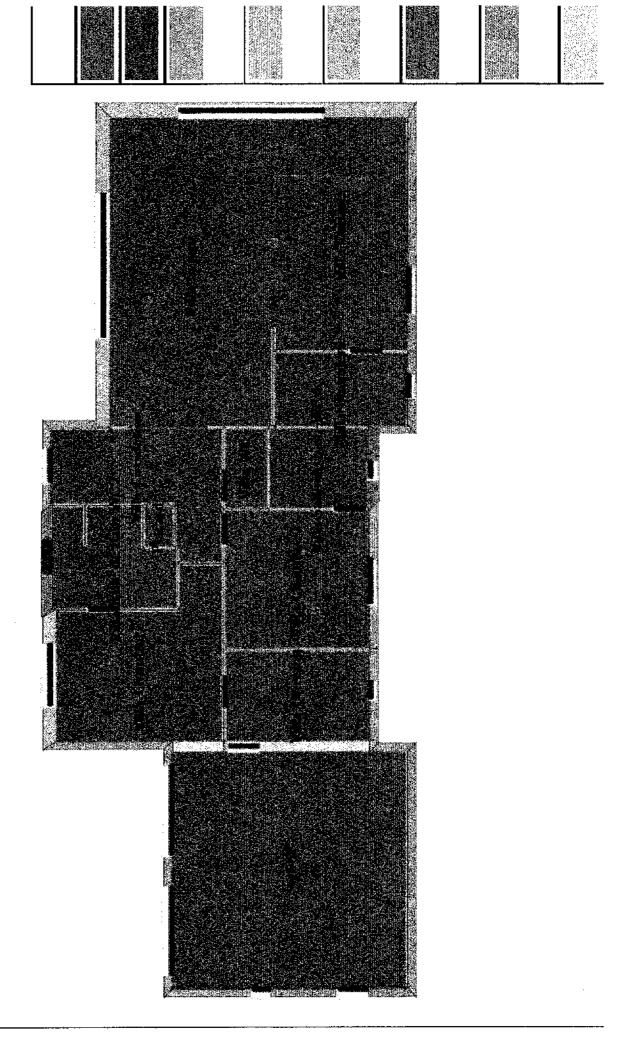
Etude de ventilation

Une étude de ventilation doit être faite avant l'exécution des travaux selon le CPT 3615.

NOTA: Toutes les marques citées dans cette étude sont mentionnées à titre d'exemple et pourront être remplacées par du matériel équivalent. Cependant, l'analyse de cycle de vie dépend pour partie des marques des fabricants utilisés ici. Un changement de marque doit d'abord être validé par notre bureau d'études. Un supplément financier pourra être appliqué en fonction de l'importance des modifications.

en fonction de l'importance des modifications.

Rénengétic 39/46



06480 La Colle-sur-Loup

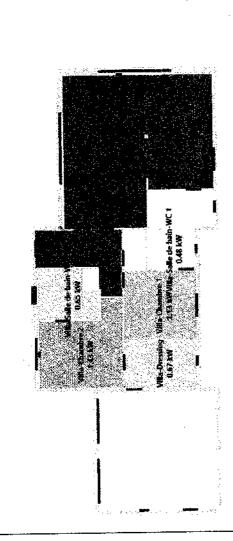
Combles - Plan de repérage - Compositions

35 06480 La Colle-sur-Loup

Toiture Combles - Plan de repérage - Compositions

06480 La Colle-sur-Loup

RdJ - Plan de repérage - Ponts thermiques



RdJ - Déperditions

i i

9

# **DEPERDITIONS ET CHAUFFAGE VILLA (EN 12831)**

Déperditions générales

